

**SÉANCE DU 12 AVRIL 2022**

**NOMBRE DE MEMBRES**

**En exercice :** 23  
**Présents :** 19  
**Votants :** 22

N° ordre  
22-22

N° ordre dans la séance :  
DE-12042022-08

Date de la convocation :  
04/04/2022

Date de l'affichage :

**15 AVR. 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le douze avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Claude FELCI, Danielle RAVIER, Marc GUILLAND, Robert VILLARD, Adjoint, Frédéric DI PAOLO, Sylviane GUILLERMET, Katerina CHAPMAN, Déborah GLEYZE, Thierry DRAPIER, Dominique GERRA, David TREBOZ, Joëlle TRABALZA, Loïc MONTEIRO, Mickaël MOUTOT, Nadine BRAVI, Hélène ROSSI, Christelle BOUVIER, Thierry CURTELIN, conseillers

**Absents excusés :** Anne-Laure PETITE (procuration à Madame Danielle RAVIER), Deborah GLEYZE (procuration à Frédéric DI PAOLO), Dominique SCALMANA (procuration à Monsieur Claude FELCI), Emilie VALTON (procuration à Joëlle TRABALZA), Christelle MARCHAND

**Secrétaire de séance :** Mickael MOUTOT

**OBJET : MODERNISATION DE QUATRE POINTS LUMINEUX DE L'AVENUE JEAN FALCONNIER : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur Claude FELCI, Adjoint aux travaux informe le conseil municipal que dans le cadre de la réfection de l'avenue Jean Falconnier, quatre candélabres de couleur bleue doivent être remplacés afin de créer une unité homogène de l'aménagement réalisé.

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de Communication de l'Ain a donc procédé à l'étude détaillée du projet pour le remplacement des quatre points lumineux susmentionnés.

Afin que le SIEA puisse procéder à l'inscription du dossier dans un programme, il convient d'approuver le plan de financement prévisionnel proposé, à savoir :

Montant des travaux inscrits au programme TTC	12 200,00 €
Soit montant HT	10 166,67 €
Dépense subventionnable résultant des prix plafonds HT du Syndicat	2 440,00 €

Soit :

Participation du SIEA	1 667,33 €
FCTVA	2 001,29 €
Dépense prévisionnelle restant à la charge de la commune	8 531,38 €
Total	12 200,00 €

Il sera demandé à la commune le versement d'un appel de fonds de 85% du montant de la dépense dès réalisation de l'ordre de service à l'entreprise.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE le projet de modernisation de quatre points lumineux de l'avenue Jean Falconnier,**

**APPROUVE le planning prévisionnel de l'opération,**

**APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération,**

**AUTORISE M. le Maire à signer toutes autres pièces utiles permettant l'aboutissement du projet,**

**DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur la Sous-préfète de l'arrondissement de Belley.**

Accusé de réception en préfecture  
001-210101382-20220412-DE-12042022-08-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2022  
Date de réception préfecture : 15/04/2022

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire  
**Franck ANDRE-MASSE**

